

Charte des valeurs

PREAMBULE

La présente charte est celle du RIAM en tant qu'espace de rencontre, d'information et de partage entre les acteurs en agroécologie, favorables à la naissance et au développement de synergies entre les initiatives qu'ils portent et réunis par leur adhésion à la démarche agroécologique et aux valeurs qui la transcendent.

Elle prend en compte le modèle RIAM en tant qu'organisation collaborative horizontale, et s'appuie sur ses missions qui est celle de « **Promouvoir une agriculture résiliente, respectueuse de l'environnement, promouvant une alimentation saine, et largement reconnue et pratiquée au Maroc** »

LES CONSIDÉRANTS :

- -Vu que la démarche de renforcement du système de gouvernance du RIAM engagée par son COS et qui s'est traduite par une révision du cadre de référence du Réseau (Charte, Statuts et Règlement Intérieur), est aujourd'hui un choix des adhérents pour mieux asseoir le réseau ;
- -Etant donné que le RIAM fait partie du tissu associatif marocain, qu'il est respectueux du cadre qui régit la société civile au Maroc, tout en ayant un fort ancrage aux valeurs universelles ;
- -Etant donné que le RIAM est ouvert à toutes les concertations et coopérations avec les différents acteurs (Pouvoirs Publics, Autres organisations de la société civile, Collectivités Territoriales, Organisations de la coopération internationale, entreprises privés...) dans le cadre de son métier, sans préjudices à ses valeurs et principes et en plein respect de la réglementation en vigueur,
- -Conscient de l'importance du rôle que peut jouer la proclamation des valeurs et principes, aussi bien pour les adhérents que pour les différentes instances de gouvernance du RIAM,

Nous, adhérents au RIAM exprimons par la présente charte notre volonté à nous inscrire dans la démarche participative et collaborative en défendant les principes et les valeurs qu'elle comporte et que nous avons volontairement, et sciemment choisis et érigés comme bases, mode de pensée et mode d'action.

Nous aspirons à ce que ces valeurs et principes que nous déclarons ci-après cadrent nos actions au sein du RIAM et voulons qu'elles soient largement partagées par tous les adhérents.

LES VALEURS ET PRINCIPES

❖ **Humanisme**

L'humanisme est une philosophie qui place l'Homme et les valeurs humaines au centre de l'action. Tout membre du RIAM se doit de mettre l'humain au centre de ses préoccupations et d'être porté par les valeurs humaines tel que le respect, la considération, l'ouverture, l'empathie.

❖ **Bienveillance et solidarité**

Chaque membre du RIAM s'efforcera d'avoir une attitude d'ouverture et de respect de l'autre. Chacun doit agir pour le bien de l'autre d'une manière désintéressée et compréhensive.

Chaque membre fait preuve de solidarité envers les membres de l'association et au profit des personnes ou communautés avec lesquelles le RIAM est en contact.

❖ **Transparence**

Toute action, activité ou initiative de la part des membres adhérents au RIAM se fait dans la transparence. Cette valeur doit aussi être observée et développée dans la gouvernance du RIAM.

❖ **Intégrité**

Chaque membre du RIAM doit faire preuve d'honnêteté et d'éthique. Il doit être sincère et authentique par rapport aux valeurs et principes qu'il affiche et en particulier ceux de la présente charte. L'intégrité guide nos choix et nos actions et renforce leur dimension humaine et les rend plus crédibles.

Ces valeurs sont sous-tendues par un certain nombre de principes dont certaines sont consignées dans la présente charte pour qu'ils assurent :

▪ **Autonomie**

L'autonomie et l'indépendance du RIAM vis-à-vis de toutes autres organisations politiques, syndicales, professionnelles et confessionnelles. C'est un fondement incontournable, inaliénable et non négociable. Toutefois, la diversité de ses membres, , constitue une grande richesse pour les débats et peut constituer une mosaïque de compétence d'une grande utilité pour le RIAM.

▪ **Responsabilité / redevabilité**

Par leur engagement à la présente charte, les membres du RIAM s'obligent à répondre de leurs actes, d'être garants de leurs actions et d'assumer leurs dires et leurs promesses. Ils admettent individuellement et collectivement le devoir de réparer un préjudice qu'ils pourraient directement ou indirectement causer à quelqu'un, voire de supporter une sanction. La redevabilité engageant la responsabilité des membres.

▪ **Ouverture et inclusion (dans le sens de diversité, pluralisme)**

Chaque adhérent du RIAM aura à cœur d'accueillir au sein de l'association toute personne respectueuse de la communauté, de ses valeurs et principes et d'assurer une ouverture au dialogue avec chacun.

▪ **Subsidiarité**

Chaque adhérent du RIAM recherchera l'entité compétente du système de gouvernance du réseau, la plus proche de ceux qui sont directement concernés par l'action ciblée. Le principe de subsidiarité veille à ne pas déconnecter la prise de décision publique de ceux qui devront la respecter. C'est en somme la recherche du niveau hiérarchique pertinent auquel une action doit être conçue ou menée.

Charte adoptée en Assemblée générale ordinaire du 15 février 2020